

Le directeur général

Monsieur le Préfet du Rhône
Préfecture du Rhône

Ref. : 2021 - 218

69419 LYON Cedex 03

Lyon, le 29 décembre 2021

Objet : Avis ARS

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sur la situation sanitaire dans le département du Rhône en vue de la prolongation de l'arrêté préfectoral que vous souhaitez prendre, **portant sur l'obligation du port du masque et diverses mesures sanitaires dans le département du Rhône.**

Je vous livre, ci-après, les dernières données épidémiologiques (source SPF GEODES).

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, le taux d'incidence poursuit sa progression, pour la semaine glissante du 18 au 24 décembre 2021 il s'élève à 936,6/100 000 habitants (759,3 au niveau national). Le taux de positivité est de 10 % (8,2 % au niveau national).

Le département du Rhône fait partie des départements enregistrant les taux d'incidence les plus élevés de la région. Pour cette même semaine, le taux d'incidence du Rhône est de 1026,3 nouveaux cas de patients infectés par la Covid-19 pour 100 000 habitants et le taux de positivité s'élève à 9%.

A titre comparatif, vous trouverez, ci-après, l'évolution des taux rhodaniens pour la population générale des précédentes semaines :

	Semaine 50	Semaine 49	Semaine 48
Taux d'incidence tous âges (pour 100 000 hab)	736,7	728	667,4
Taux de positivité tous âges (%)	7,7	7,9	7,8

S'agissant de l'**hospitalisation**, le Rhône compte **568 patients hospitalisés** avec diagnostic COVID-19 au 27 décembre 2021 (contre 461 au 13 décembre) dont **164 patients en soins critiques** (contre 112 au 13 décembre).

Au 28 décembre 2021, le taux d'occupation des lits de réanimation dans le Rhône est de 94%.

La circulation du SARS-CoV-2 reste très active et son évolution se poursuit. Compte-tenu des caractéristiques virales des variants, circulant dans le département du Rhône, dont la présence confirmée du variant OMICRON, la mise en place de mesures de protection sanitaire est impérative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL